



Date validité procuration

Par **FIORE Alexandra**, le **17/01/2017 à 21:34**

Bonjour,

je dois acquérir un garage,mais le vendeur et moi-même sommes en conflit avec leur notaire.
En effet ,a-t-elle le droit de refuser de faire la vente sous prétexte que leur procuration est trop ancienne,alors que celle-ci n'a aucune durée de vie indiquée?

Je souhaite donc changer de notaire,mais comment m'assurer que ce problème ne se reproduise pas ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Mme FIORE
0622788922

Par **Visiteur**, le **17/01/2017 à 23:12**

Bjr,

Quelque soit le notaire, l'important, c'est la teneur de la procuration, qui seule peut expliquer une invalidité.